



SOUTIEN À NOS CAMARADES INCULPÉS

JEUDI 6 OCTOBRE, 12H30

**RASSEMBLEMENT DEVANT LE
TRIBUNAL DE BOBIGNY**

Le 28 avril dernier, l'Assemblée générale interprofessionnelle de Saint-Denis organisait une action au port de Gennevilliers dans le cadre du mouvement contre la loi Travail. Après cette action, alors que le cortège se rendait à la Bourse du travail de Saint-Denis pour tenir une assemblée générale, les policiers les en ont empêchés en « nassant » et en arrêtant environ 150 manifestant-e-s.

Les policiers ont également frappé et placé en garde à vue Nicolas P., cheminot militant à Sud rail, et Nicolas Jounin, militant de la CGT. Au premier, il est reproché le port d'un Opinel, qu'il utilise quotidiennement au travail, et le refus de donner ses empreintes (digitales et ADN), ce qu'il nie depuis sa comparution immédiate. Le second est accusé de violences sur policier (ce qu'il conteste), sur la base du seul témoignage d'un commissaire. Pour faire bonne mesure, le policier qui aurait été battu a eu un jour d'interruption temporaire de travail, autant que le camarade frappé à la tête et à la hanche.

Le lendemain de leur interpellation, les deux Nicolas ont refusé la comparution immédiate, cette justice expéditive qui a déjà envoyé de nombreux/ses militant-e-s contre la loi Travail en prison. Ils étaient soutenus par une manifestation de 300 personnes, qui a contribué à leur remise en liberté rapide, alors que la procureure réclamait la détention provisoire contre Nicolas Jounin au nom du « contexte actuel » et du « risque de récidive » ! Tous les deux ont été soumis à un contrôle judiciaire. Le 6 octobre prochain aura lieu leur procès.

Durant tout le mouvement contre la loi travail, les violences policières, les interdictions de manifester, les cortèges engagés et les interpellations de militant-e-s se sont multipliés. Le but : nous intimider et nous dissuader de protester contre la régression inédite que représente la loi Travail. Les procès de manifestant-e-s nous concernent donc toutes et tous, car ils attaquent notre droit d'expression et de manifestation.

JEUDI 6 OCTOBRE, 12H30

DEVANT LE TRIBUNAL DE BOBIGNY

(Ligne 5 Bobigny-Pablo Picasso, T1 arrêt Jean Rostand)

Signataires : Fédération Sud Rail, Sud Rail PRG, Solidaires 93, Solidaires Paris, UL Solidaires Saint-Denis, UL Solidaires Paris 5e-13e/Ivry, Sud CT 93, Sud Santé Sociaux 93, Solidaires Etudiant-e-s Saint-Denis.